F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CWS/14/5
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 22 SEPTEMBRE 2026

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ST.92 DE L'OMPI PAR LES OFFICES

Document établi par le Bureau international

RESUME

1. Le présent document expose l'approche et le programme de travail proposés par le Bureau international pour aider les offices de propriété intellectuelle à mettre en œuvre la version 2.0 de la norme ST.92 de l'OMPI d'ici à la date butoir fixée au 30 juin 2028. Il décrit la migration des offices participant au Service d'accès numérique (DAS) de l'OMPI vers l'échange de documents de priorité selon le format des paquets de données (PDDP) de la norme ST.92 de l'OMPI, évalue leur état de préparation et identifie les consultations, l'assistance technique, les tests et le suivi nécessaires pour mener à bien cette transition. Le présent document contient également une proposition de mesures de suivi à l'intention des offices qui échangent des documents de priorité dans le cadre d'accords bilatéraux ou d'autres arrangements en dehors du WIPO DAS.

RAPPEL

2. À sa douzième session, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a adopté la norme ST.92 de l'OMPI intitulée "*Recommandations concernant le format des paquets de données pour l'échange électronique des documents de priorité*". Comme la première version de la norme ne contenait que des recommandations relatives aux documents de priorité en matière de brevets, le CWS est en outre convenu, lors de la même session, que les discussions devaient se poursuivre en vue de réviser la norme afin d'y intégrer des recommandations concernant l'échange électronique des documents de priorité en matière de marques et de dessins et modèles industriels (voir les paragraphes 82 et 83 du document CWS/12/29).

3. À sa treizième session, le CWS a approuvé la révision de la version 2.0 de la norme ST.92 de l'OMPI qui porte sur l'échange de documents de priorité en matière de marques et de dessins et modèles industriels selon le format de la norme ST.92 et de

documents de priorité en matière de brevets. Il est également convenu de la date butoir, fixée au 30 juin 2028, pour le passage à l'échange électronique des documents de priorité, en remplacement des pratiques actuelles (voir les paragraphes 137 et 138 du document CWS/13/33).

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ST.92 DE L'OMPI PAR LES OFFICES

4. Le Bureau international constate que les offices de propriété intellectuelle échangent actuellement les documents de priorité par voie électronique selon deux canaux principaux :

- *Le WIPO DAS*, un système électronique permettant l'échange sécurisé de documents de priorité et de documents connexes entre les offices de propriété intellectuelle participants. Il permet aux déposants et aux offices de remplir les conditions de certification prévues par la Convention de Paris dans un environnement électronique. Ce service couvre les documents relatifs aux brevets, aux dessins et modèles industriels et aux marques; au moment de la rédaction du présent document, il comptait 53 offices de propriété intellectuelle participants.

- *Échange direct de documents de priorité dans le cadre d'accords bilatéraux*, qui varient selon les outils, canaux ou méthodes spécifiques utilisés par chaque office.

5. Le Bureau international aide les offices de propriété intellectuelle à passer à l'échange de documents de priorité conformément à la version 2.0 de la norme ST.92 de l'OMPI avant la date butoir du 30 juin 2028. Il a pris en considération le mode de connexion au WIPO DAS, les capacités techniques et le degré de préparation de chaque office. Le Bureau international a également envisagé une mise à niveau centralisée du portail des offices du WIPO DAS, ainsi qu'une assistance ciblée destinée aux offices qui migrent vers la version 2.0 de l'interface de programmation d'applications REST (REST API), comprenant notamment des consultations, des conseils techniques, des tests et un suivi des progrès. Par ailleurs, le Bureau international encourage l'échange de données d'expérience en matière de mise en œuvre par l'intermédiaire de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique du CWS et, dans la mesure du possible, coordonne l'aide aux offices qui échangent des documents de priorité en dehors du WIPO DAS.

<u>Échange de documents de priorité par l'intermédiaire du WIPO DAS</u>

6. Quatre protocoles de connexion sont actuellement utilisés par les offices participant au WIPO DAS :

- Accès trilatéral aux dossiers (TDA);
- Protocole de transfert de fichiers sécurisé (SFTP);
- Version 1.0 de l'API REST; et
- Portail des offices du WIPO DAS.

Sur les 53 offices participants, 39 utilisent le portail des offices du WIPO DAS, quatre la version 1.0 de l'API REST, cinq le protocole TDA et cinq le protocole SFTP.

7. Tous les protocoles de connexion actuellement utilisés par le WIPO DAS ne prennent en charge l'échange de documents de priorité qu'au format PDF. Afin de permettre l'échange de documents de priorité conformément à la norme ST.92 de l'OMPI, le Bureau international a élaboré la version 2.0 de l'API REST pour le WIPO DAS. À l'issue de la période de transition, le WIPO DAS ne prendra en charge l'échange de documents de priorité que par l'intermédiaire du portail des offices du WIPO DAS ou de la version 2.0 de l'API REST. En conséquence, le protocole TDA, le protocole SFTP et la version 1.0 de l'API REST seront progressivement supprimés, et les services utilisant ces protocoles devront migrer vers l'un des deux modes de connexion acceptés.

8. La répartition actuelle des modes de connexion constitue un élément clé de la stratégie de transition vers le système WIPO DAS. Étant donné que le Bureau international assure la gestion centralisée du portail des offices du WIPO DAS, sa mise à niveau afin de prendre en charge les échanges conformes à la norme ST.92 via la version 2.0 de l'API REST permettra aux 39 offices participants de passer simultanément de l'ancien format PDF au format PDDP. La mise à niveau du portail des offices du WIPO DAS constitue donc l'étape la plus importante du programme de transition. Les services utilisant le portail des offices du WIPO DAS doivent néanmoins s'assurer que les documents de priorité échangés en dehors du WIPO DAS sont conformes à la norme ST.92 de l'OMPI et que leurs systèmes sont en mesure de recevoir et de traiter des documents au format PDDP de la norme ST.92.

9. Les 14 offices restants, qui utilisent actuellement le protocole TDA, le protocole SFTP ou la version 1.0 de l'API REST, doivent migrer individuellement vers la version 2.0 de l'API REST, en coordination avec le Bureau international. Bien que ces offices ne représentent qu'une part relativement faible de la communauté du WIPO DAS, leur migration nécessite un appui technique et de coordination accru de la part du Bureau international, car chaque office a besoin d'une planification de la mise en œuvre, de tests et d'une assistance selon ses besoins spécifiques. Par ailleurs, trois offices qui utilisent actuellement le portail des offices du WIPO DAS ont lancé des projets visant à automatiser leurs échanges avec le WIPO DAS, qui est indépendant du portail. La migration vers la version 2.0 de l'API REST devrait être achevée d'ici au troisième trimestre 2027.

10. L'état d'avancement de la migration de chaque office vers la version 2.0 de l'API REST est consigné sur la page Wiki suivante : Transition to ST.92 for offices directly connected to WIPO DAS (transition vers la norme ST.92 pour les offices connectés directement au WIPO DAS).

11. Le Bureau international a testé et validé intégralement l'infrastructure nécessaire aux échanges conformes à la norme ST.92 de l'OMPI via la version 2.0 de l'API REST, ainsi que les mesures destinées à garantir la compatibilité pendant la période de transition. La prochaine étape consistera à valider l'échange de paquets conformes à la norme ST.92 de l'OMPI avec les offices qui n'utilisent pas le portail des offices du WIPO DAS, en commençant par l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) et l'Office européen des brevets (OEB) au quatrième trimestre de 2026.

Approche proposée pour la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI dans le cadre du WIPO DAS

12. Le Bureau international propose une approche en deux phases pour accompagner la transition des offices participant au WIPO DAS du format PDF existant vers le format PDDP de la norme ST.92 de l'OMPI, d'ici au 30 juin 2028. Cette approche tient compte des différents modes de connexion, des contraintes techniques et des niveaux de préparation des offices participants, tout en concentrant les modifications gérées de manière centralisée lors d'une première étape de mise en œuvre.

- La phase 1 est prévue pour le premier trimestre de 2027 et combine la migration du petit nombre d'offices connectés individuellement qui ont confirmé être prêts à utiliser la version 2.0 de l'API REST avec la mise à niveau simultanée du portail des offices du WIPO DAS. Étant donné que la mise à niveau du portail s'applique de manière centralisée à 39 offices, 41 offices au total devraient se mettre en conformité au cours de la phase 1.

- La phase 2 s'étend du deuxième trimestre de 2027 à juin 2028 et permet d'intégrer les offices restants, connectés individuellement, à mesure qu'ils achèvent leurs activités de développement et de test.

13. Cette approche concentre la majeure partie de la transition sur une seule étape clé en début de processus, tout en prévoyant une période de 15 mois pour le petit nombre de migrations techniquement plus complexes. Cela permet au Bureau international d'apporter un appui technique et de coordination personnalisé aux offices, tout en garantissant la conformité de la plupart des offices participants grâce à une mise à niveau gérée de manière centralisée.

14. Le Bureau international consulte les offices participant au WIPO DAS dans le cadre d'échanges bilatéraux et par l'intermédiaire de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique du CWS afin de leur communiquer le programme de transition, d'évaluer leur état de préparation et de confirmer la phase de mise en œuvre privilégiée par chaque office. Il assure un suivi direct auprès des offices qui doivent procéder à une mise à niveau individuelle pour passer à la version 2.0 de l'API REST et qui n'ont pas encore indiqué leur préférence quant à la phase de déploiement.

Analyse du niveau de préparation des offices participant au WIPO DAS

15. Les réponses fournies par les offices participant au WIPO DAS font état de niveaux de préparation variables, ce qui a des répercussions directes sur le calendrier global de la transition. Un petit nombre d'offices dotés de ressources techniques importantes ont indiqué qu'ils avaient l'intention de tester la version 2.0 de l'API REST et qu'ils participeraient, avec certitude ou selon toute vraisemblance, à la phase 1, sous réserve d'éventuels retards d'un ou deux trimestres.

16. Certains offices ont défini leurs exigences internes, mais continuent de dépendre de prestataires externes pour les estimations et la planification de la mise en œuvre. Bien qu'il soit encore possible de participer à la phase 1, cela n'a pas encore été confirmé. Cette dépendance engendre des risques liés au calendrier qui échappent au contrôle direct des offices, car les retards survenus chez les prestataires de services pourraient faire basculer des offices, qui seraient par ailleurs prêts, vers la phase 2. D'autres offices utilisant les protocoles TDA ou SFTP ont fait part de leur préférence pour la phase 2 et prévoient d'achever la migration courant 2027 ou, dans au moins un cas, après janvier 2028.

17. Plusieurs offices ont indiqué que, en raison de priorités institutionnelles concurrentes ou de ressources limitées, la transition avait été intégrée dans leurs plans internes mais que sa mise en œuvre n'avait pas encore commencé. Ces offices devraient donc participer à la phase 2, à moins que leur niveau de préparation ne s'améliore suffisamment pour permettre une migration anticipée.

18. Les offices qui échangent manuellement des documents de priorité par l'intermédiaire du portail des offices du WIPO DAS n'ont signalé aucune mesure de mise en œuvre spécifique concernant la norme ST.92 de l'OMPI et ont l'intention de continuer d'utiliser ce portail. Leur risque de non-conformité est relativement faible, car la mise à niveau de la phase 1, gérée de manière centralisée, est supposée veiller au fait que les documents de priorité échangés par l'intermédiaire du WIPO DAS soient conformes à la norme.

Plan pour les offices qui n'ont pas encore opté pour une phase

19. Le Bureau international invite les offices participant au WIPO DAS qui n'ont pas encore confirmé leurs plans de mise en œuvre à prendre contact avec lui à l'adresse das.support@wipo.int dès que possible. À l'issue de la phase 1, le Bureau international se mettra en rapport avec les offices restants et les invitera à confirmer, dans un délai déterminé, leur approche préférée et leur calendrier pour la transition vers la norme ST.92 de l'OMPI.

20. Pour les offices qui ont l'intention de faire appel au portail des offices du WIPO DAS sans développer de système indépendant, aucune mise en œuvre technique particulière ne sera nécessaire, hormis la confirmation de leur intention. La communication avec ces offices portera

donc essentiellement sur la préparation à d'éventuels changements résultant de la mise à niveau de la phase 1 gérée de manière centralisée.

Programme de travail pour la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI par les offices participant au WIPO DAS

21. Le Bureau international propose le programme de travail ci-après pour la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI par les offices connectés au WIPO DAS :

Objet	**Description**	**Calendrier**
Confirmation de la phase préférée	Suivi direct auprès des offices afin de confirmer la phase préférée	Quatrième trimestre de 2026
Consultations avec les offices	Proposer des consultations structurées aux offices qui n'ont pas encore confirmé leur programme de transition vers la version 2.0 du WIPO DAS	Quatrième trimestre de 2026
Préparation de la phase 1	Vérifier que chaque office participant candidat est prêt; préparer la mise à niveau du portail des offices qui concerne 39 offices	Quatrième trimestre de 2026 – premier trimestre de 2027
Passage à la phase 1	Migration complète des offices ayant confirmé leur participation et de tous les offices du portail des offices à la norme ST.92 de l'OMPI	Premier trimestre de 2027
Suivi individuel	Prise de contact directe avec les 14 offices nécessitant des mises à niveau individuelles de l'API et dont la participation à la phase 1 n'a pas encore été confirmée	En cours depuis le quatrième trimestre de 2026
Passage à la phase 2	Mettre à niveau les offices participants restants, au fur et à mesure qu'ils seront prêts	Deuxième trimestre de 2027 – juin 2028
Suivi étroit des offices	Suivi spécifique des offices dont la migration, une fois achevée, ne laisse que peu de temps pour effectuer des tests avant la date butoir	En cours jusqu'en juin 2028
Tenue de l'état d'avancement	Tenir à jour des registres et rendre compte de l'état d'avancement de la transition office par office	En cours
Quinzième session du CWS	Rapport d'activité du Bureau international à la quinzième session du CWS	2027

Échange de documents de priorité en dehors du WIPO DAS

22. L'analyse et le programme de travail exposés ci-dessus concernent les offices qui échangent des documents de priorité grâce au WIPO DAS. Le Bureau international constate toutefois que certains offices échangent également des documents de priorité dans le cadre d'accords bilatéraux ou par le biais d'autres mécanismes en dehors du WIPO DAS. La date butoir du 30 juin 2028 s'applique à tous les échanges électroniques de documents de priorité en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels et ne se limite pas aux échanges effectués par l'intermédiaire du WIPO DAS. Ainsi, ces accords devront également être convertis au format PDDP conforme à la norme ST.92 de l'OMPI au plus tard à cette date. Pour les offices qui ne participent pas au DAS, le Bureau international propose une consultation technique visant à préciser les implications sur le plan technique et des ressources des modes

de connexion disponibles. Cette consultation aura pour objectif de permettre la prise d'une décision en temps opportun et, lorsque des travaux de développement s'avéreront nécessaires, de faciliter leur mise en œuvre dans les délais impartis pour la phase 2.

23. Le Bureau international évalue le nombre, la portée et les caractéristiques techniques des échanges de documents de priorité effectués en dehors du WIPO DAS. Afin de réduire le risque d'une mise en œuvre fragmentée ou non uniforme de la norme ST.92 de l'OMPI d'ici à la date butoir, le Bureau international propose que les offices parties à des accords bilatéraux ou à d'autres accords d'échange en dehors du WIPO DAS prennent les mesures suivantes :

a) informer le Bureau international à l'adresse cws.mail@wipo.int, d'ici à la fin de mars 2027, de l'existence et des caractéristiques techniques de ces accords;

b) évaluer, d'ici à la fin de juin 2027, la compatibilité de ces dispositions avec la version 2.0 de la norme ST.92 de l'OMPI et identifier les mesures nécessaires pour assurer cette conformité. Le Bureau international reste à la disposition des offices pour les aider à cet égard;

c) examiner et, si possible, transférer les échanges bilatéraux vers le WIPO DAS pour tirer parti de l'adhésion coordonnée au niveau central et réduire la lourdeur technique liée à une mise en œuvre indépendante; et

d) se mettre en rapport avec le Bureau international avant juin 2027 si une assistance technique est nécessaire pour mettre en œuvre la norme ST.92 de l'OMPI, afin que la faisabilité, la portée et les modalités de cette assistance puissent être évaluées, y compris un éventuel appui au moyen d'outils tels que le système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) de l'OMPI.

24. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à prendre note de l'approche proposée pour la transition vers le WIPO DAS, de l'analyse du niveau de préparation et du programme de travail pour la mise en œuvre, comme indiqué aux paragraphes 6 à 21,

c) à demander à ses membres participant au WIPO DAS de confirmer au Bureau international la phase de migration au cours de laquelle ils ont l'intention de faire la transition vers la norme ST.92 de l'OMPI,

d) à prendre note de l'approche proposée par le Bureau international pour aider les offices qui échangent des documents de priorité en dehors du WIPO DAS, comme indiqué aux paragraphes 22 et 23,

e) à demander à ses membres qui échangent des documents de priorité en dehors du WIPO DAS d'informer le Bureau international, d'ici à mars 2027, de l'existence et des caractéristiques techniques de ces systèmes, comme indiqué au paragraphe 23.a),

f) à demander à ses membres qui échangent des documents de priorité en dehors du WIPO DAS d'évaluer, d'ici à juin 2027, la compatibilité de ces dispositions avec la version 2.0 de la norme ST.92 de l'OMPI et d'identifier les mesures à prendre pour se mettre en conformité. Le Bureau international reste à la disposition des offices pour les aider à cet égard, comme indiqué au paragraphe 23.b),

g) à demander à ses membres qui échangent des documents de priorité en dehors du WIPO DAS d'examiner et, si possible, de transférer les échanges bilatéraux vers le WIPO DAS pour tirer parti de l'adhésion coordonnée au niveau central et réduire la lourdeur technique liée à une mise en œuvre indépendante, comme indiqué au paragraphe 23.c), et

h) à demander à ses membres qui échangent des documents de priorité en dehors du WIPO DAS de se mettre en rapport avec le Bureau international avant juin 2027 si une assistance est nécessaire pour mettre en œuvre la norme ST.92 de l'OMPI, afin que la faisabilité, la portée et les modalités de cette assistance puissent être évaluées, y compris un éventuel appui au moyen d'outils tels que l'IPAS, comme indiqué au paragraphe 23.d).

[Fin du document]